

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 février 2024
A 20h00

Date de la convocation : le 22 janvier 2024

Date d'affichage : le 22 janvier 2024

Etaient présents :

M. Xavier MADELAINE, Maire, Mme Isabelle LIEGARD, Monsieur Régis FOLTETE, Mme Pauline MADELAINE, Mme Bernadette FABRE, Mme Sylvie FAYOL, Mme Catherine BUSNEL, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Anne-Sophie MONTÉLIMARD, Mme Célia VERHAEGHE, M. Philippe BOSSEBŒUF, M. SLIMANI Romain (arrivée 20h25)

Absents excusés: Mrs. Mathieu VERHAEGHE, Guillaume FONTAINE, Christophe FRAHIER.

Absent :

Pouvoirs : M. Mathieu VERHAEGHE donne pouvoir à Mme Célia VERHAEGHE

M. Guillaume FONTAINE donne pouvoir à M. Régis FOLTETE

M. FRAHIER Christophe donne pouvoir à Mme Anne-Sophie MONTELMARD

Mme Hélène BANDZWOLEK a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L 2121-15 du CGCT).

Informations de Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de supprimer 3 points à l'ordre du jour et d'en ajouter un :
 - APCR demande de subvention maison médicale : report
 - Fonds vert demande de subvention : report
 - Eco pâturage : report
 - Région Normandie demande de subvention 80^{ème} anniversaire du Débarquement : ajoutLes membres du conseil approuvent à l'unanimité des votants la modification de l'ordre du jour ainsi énoncée.
- Boulangerie Atelier 55 : Monsieur le Maire adresse ses félicitations au boulanger d'Amfreville et à son équipe pour avoir remporté la finale régionale de la Meilleure Boulangerie de France ; il propose aux membres du conseil d'organiser une réception.
- Eco pâturage : Madame Hélène Bandzwolek fait part aux membres du conseil de l'évolution de la réflexion concernant ce projet
- Courriers administrés : Monsieur le Maire informe les membres du conseil avoir été saisi par des administrés concernant différents sujets :
 - Régulation de la circulation rue Méaise/intersection rue du Clos St Mathieu : attaches ont été prises auprès de la gendarmerie, de l'Agence Routière Départementale et de la Région Normandie (par rapport au transport scolaire) notamment afin d'obtenir des compléments d'informations sur les régulations possibles et respect des limitations de vitesse.

Un rendez-vous sur site un samedi matin est proposé élus pour constater les propos des riverains.

- Eaux pluviales : Monsieur le Maire fait part de difficultés d'écoulement des eaux pluviales rencontrées par trois administrés et rappelle qu'en vertu de l'article L 2121-19 du CGCT « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune » ; en l'espèce ce sujet a déjà fait l'objet d'une réunion en mairie avec les intéressés et un cabinet d'études qui doit nous rendre ses observations. Ce sujet pourra être évoqué lors de la prochaine séance du conseil municipal selon les retours d'informations reçus.
- Défense communale contre l'incendie : la commune est en cours de mise à jour du schéma DECI. Une rencontre a eu lieu en mairie avec les services du SDIS pour mener à bien cette mission.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

2024/001- Imputation budgétaire article 623 Fêtes et Cérémonies

Rapporteur : Madame Isabelle LIEGARD, Maire-adjointe en charge des Finances

Madame Isabelle LIEGARD explique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 623 Fêtes et Cérémonies.

Elle invite l'assemblée à préciser les différents groupes de dépenses qui seront imputés sur le compte 623.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide que seront imputées sur le compte 623 Fêtes et Cérémonies, les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies à caractère officiel comme le 8 mai, 6 juin, 11 novembre...)
- Le recours à une entreprise pour mettre en place les illuminations de Noël
- Les chèques cadeaux
- Les achats pour des remises de prix
- Les achats floraux
- Les dépenses liées à la communication de la collectivité (publications communales internes et externes)
- Annonces légales

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

Arrivée de Romain SLIMANI à 20h25.

2024/002- Création d'un poste d'adjoint technique responsable du service technique

Rapporteur : Madame Isabelle LIEGARD, Maire-adjointe en charge des Finances

Madame Isabelle LIEGARD présente aux membres du conseil municipal la volonté de renforcer le service technique de la collectivité par la nomination d'un responsable en capacité d'encadrer et diriger les agents.

Elle propose donc la création d'un poste à d'adjoint technique à temps complet à compter du 06 février 2024.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 07 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 30 novembre 2023,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : responsable du service technique,

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, les membres du conseil décident :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps complet 35/35^{ème} au sein du service technique à compter du 06/02/2024 pour exercer la fonction de responsable du service technique
- D'approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de la collectivité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/003- Location salle Georges Brassens : modification montant de la caution

Rapporteur : Madame Isabelle LIEGARD, maire-adjointe en charge des Finances

Madame Isabelle LIEGARD rappelle aux membres du conseil municipal que la location de la salle Georges Brassens par des particuliers nécessitent le dépôt d'une caution d'un montant actuel de 550 euros.

Elle propose de réviser ce montant et de la porter à 1000 euros afin de parer à toute forme de dégradation lors de ces locations. La caution sera retournée aux locataires dans un délai maximum de trois semaines.

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, les membres du conseil décident de :

- Porter le montant de la caution pour la location de la salle Georges Brassens à 1000 euros
- Que la caution sera rendue dans un délai maximum de 3 semaines suivant la location.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/004-Tarifs concession cimetière

Rapporteur : Madame Isabelle LIEGARD, maire-adjointe en charge des Finances

Madame Isabelle Liegard expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire de compléter les tarifs relatifs au cimetière qui ont été établis le 11 décembre dernier par délibération. En effet, certains cas d'achat ou de renouvellement de concession doivent être inscrits afin d'assurer la complétude des tarifs.

Elle propose donc d'ajouter les tarifs suivants :

	DEVIS TTC	2018		2024	
		15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Nouvelle concession					
Dépose jardin du souvenir dont plaque	35,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Cavurne ou columbarium	696,00	570,00	800,00	600,00	820,00
Caveau 2 places	1 776,00	1 680,00	2 240,00	1 800,00	2 400,00
Caveau 1 place devis reçu après le vote des tarifs	1 330,00	1 180,00	1 770,00	1 350,00	1 800,00
Concession pleine terre		570,00	800,00	570,00€	800,00€
Renouvellement concession					
Dépose jardin du souvenir					
Cavurne ou columbarium		570,00	800,00	300,00	410,00
Caveau 2 places		570,00	800,00	500,00	700,00
Caveau 1 place		570,00	800,00	500,00	700,00
Concession pleine terre		570,00	800,00	120€	180€

Le conseil, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, décide de valider les tarifs énoncés ci-dessus qui seront applicables à compter du 06 février 2024.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/005-Tarifs : Entrée concert la Maîtrise de Seine-Maritime

Rapporteur : Madame Pauline MADELAINE, conseillère municipale déléguée en charge de la Communication et de l'Événementiel

Madame Pauline MADELAINE, conseillère municipale déléguée en charge de la communication et événementiel expose aux membres du conseil que le concert "Chœur Presto" de la Maîtrise de Seine-Maritime aura lieu le Dimanche 16 juin 2024 à 15h à l'église Saint-Martin d'Amfreville pour la 3^{ème} année consécutive.

Il est nécessaire de fixer le tarif d'entrée de ce concert.

Proposition est faite aux membres du conseil de fixer un tarif unique de huit euros par personne et de

rendre l'entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Madame FABRE Bernadette et Madame BUSNEL Catherine proposent de fixer le tarif à 10 euros avec une gratuité pour les moins de 12 ans.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, les membres du conseil fixent le tarif suivant pour l'entrée au concert de la Maîtrise Seine-Maritime :

- tarif unique de dix euros par entrée
- entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	0	1

(Abstention : Xavier MADELAINE)

2024/006-Subvention exceptionnelle Football Club Baie de l'Orne

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande formulée par l'association Football Club Baie de l'Orne (FCBO) afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 1000 euros en 2024. Celle-ci fait suite à l'échange sportif organisé les 18-19-20 mai 2024 où une délégation de sportifs belge sera reçue.

Monsieur le Maire propose d'accorder cette subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de cet échange sportif et de la réception de la délégation de Brunehaut correspondant à une subvention conditionnée et permettant l'organisation et la planification notamment logistique de ce regroupement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident par 15 voix POUR d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association FCBO conditionnée à l'organisation d'un échange sportif les 18-19-20 mai 2024.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/007- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage- Lotissement communal

Rapporteur : Madame Sylvie FAYOL, Maire-Adjointe en charge de l'urbanisme

Madame FAYOL rappelle aux membres du conseil le projet porté par la collectivité concernant la réalisation d'un lotissement communal de 14 lots libres et de deux macrolots (destinés à des logements locatifs ou des intermédiaires) situé rue de l'Arbre au Canu-lieu-dit La Perruque sur une surface de 1,1 ha, objet d'une pré-étude réalisée par le CAUE en 2022.

Il est nécessaire pour la réalisation de cette opération d'être accompagné par un cabinet d'études chargé de l'établissement des différentes étapes de réalisation.

Madame la Maire-Adjointe présente au conseil municipal le devis et la proposition de contrat établis par le cabinet d'études EBAMO dont le montant global s'élève à 31 990 euros HT soit 38 388 euros TTC. Celui-ci inclut :

- Une mission « urbanisme » qui s'étend de l'analyse initiale à l'obtention du permis d'aménager

- Une mission « maîtrise d'œuvre VRD » comportant la réalisation de l'avant-projet, l'établissement du projet et du dossier de consultation des entreprises ainsi que la direction de l'exécution des travaux

Ce contrat prévoit un groupement de contractants : l'entreprise Gazel Architecture et le cabinet EBAMO mandataire de ce groupement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix les membres du conseil :

- approuvent le contrat et le devis présentés par le cabinet d'études EBAMO
- autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce contrat.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/008- DETR demande de subvention piste cyclable séquence 4

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) confiée au bureau d'études EBAMO dans le cadre du projet de création d'une piste cyclable le long de la route départementale 236 dite « rue de Dolton ».

La séquence n°1 a été achevée en 2023 et les séquences n°2 et n°3 sont en cours de réalisation. Ces dernières ont fait l'objet d'attribution de subventions émanant du Conseil départemental via l'APCR et de l'Etat via la DETR. Il est proposé aux membres de poursuivre le projet avec la séquence n°4 et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2024.

Monsieur le Maire présente l'estimation fournie par le cabinet EBAMO concernant la séquence 4 suivant le tableau ci-dessous :

	Séquence 4
N° Désignation	HT en euros
1. Travaux préparatoires	3 400,00
2. Travaux assainissement eaux pluviales	/
3. Travaux structures et revêtements	60 373,00
4. Travaux de mobilier	/
5. Travaux de clôtures	56 500,00
6. Travaux espaces verts	7 525,00
7. DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés)	1 000,00
8. Option travaux éclairage public	/
TOTAL	128 798,00

Le montant HT des travaux de la séquence 4 est évalué à 128 798,00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- adopte le plan de financement suivant :

Désignation	Dépenses HT (en euros)	Désignation	Recettes HT (en euros)	Taux (en %)
Travaux	128 798,00 €	Etat: DETR-DSIL	55 334.40 €	40,00
AMO (EBAMO)	2 922,50 €	Commune	83 001,59 €	60,00
Acquisitions	6 615,49 €			
TOTAL	138 335,99 €		138 335,99 €	100,00

-décide que ce projet sera inscrit au budget de l'année 2024

-sollicite une subvention au titre de la DETR et de la DSIL pour 55 334 euros soit 40% du projet HT

-charge et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à ce projet.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/009-Conseil départemental demande de subvention haie bocagère

Rapporteur : Monsieur Régis FOLTETE, 1^{er} Adjoint au Maire en charge du patrimoine, des Travaux et de l'accessibilité

Dans le cadre de sa volonté d'enrichir la biodiversité par la diversité des essences, de développer les lieux de reproduction, de lutter contre les espèces invasives et autres parasites, de protéger le sol de l'érosion, de limiter l'évaporation de l'eau du sol, d'embellir les paysages, de protéger les habitations contre le vent et le ruissèlement des eaux de pluie, le conseil municipal a engagé depuis plusieurs années un programme de replantation de haies bocagères.

Le Département du Calvados facilite cette création et/ou restauration de haies au travers d'aides financières proposées aux collectivités. La nature des travaux aidés sont les suivants :

- Création de haies bocagères nouvelles et opérations de reconstitution ou d'enrichissement de haies existantes (fourniture et mise en place des plants, du paillage et de protections gibiers) ;
- Création ou la réhabilitation de talus sur un linéaire de projet de plantation de haies ;
- Création de clôtures sur un linéaire de projet de plantation de haies (fourniture et mise en œuvre).

Dans le cadre de ce projet d'envergure la collectivité souhaite solliciter le Conseil Départemental du Calvados afin de permettre la plantation d'une haie bocagère de 500 mètres linéaires environ et la mise en place de clôtures.

Les conditions à respecter sont la plantation d'essences déterminées sur un linéaire minimum de 300 mètres. La prise en charge s'élève à hauteur de 70% du montant HT des dépenses. Le choix des essences sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	Dépenses HT (en euros)	Désignation	Recettes HT (en euros)	Taux (en %)
Plantations	5 106,00 €	CD 14	20 517,70 €	70%
Clôtures	24 205,00 €	Commune fonds propres	8 794,00 €	30%
TOTAL	29 311,00 €		29 311,00 €	100,00

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, les membres du conseil :

- autorisent Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de plantation d'une haie bocagère suivant le plan de financement ci-dessus
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/010- Conseil départemental demande de subvention 80^{ème} anniversaire du Débarquement

Rapporteur : Madame Pauline MADELAINE, déléguée auprès du Maire en charge de la communication & événementiel

Madame MADELAINE rappelle que dans le cadre des manifestations liées au 80^{ème} anniversaire du Débarquement, il est possible pour les collectivités territoriales organisatrices d'obtenir des financements du Conseil départemental.

Les principales modalités d'intervention sont les suivantes :

- ✓ manifestations se déroulant du 01/06 au 30/08/2024
- ✓ possibilité de cofinancement
- ✓ maximum subventionnable : 30% du projet TTC
- ✓ limite fixée à 20 000€ (plafond d'aide)

Madame MADELAINE propose donc de présenter le projet de célébration du 80^{ème} anniversaire du Débarquement porté par la collectivité pour lequel peuvent être inscrites les dépenses de fonctionnement hors cérémonies commémoratives.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Désignation	Dépenses HT (€)	Désignation	Recettes HT (€)	Taux (en %)
Projection plein air film et événement avec sons et lumières	11 456,00 €	Conseil départemental	20 000,00 €	24,17%
Expositions	2 050,00 €	Région	25 000,00 €	30,21 %
Conférences	500,00€	Commune fonds propres	37 732.68 €	45,62 %

Concert	7 450,00 €			
Plan de communication et outils pédagogiques	3 698,00 €			
Documentaires diffusion films d'époque	8 450,68			
Rencontres internationale (Britanniques, Belges, néerlandais, luxembourgeois) autour de l'œuvre de Lord Lovat	14 000,00 €			
Mise en valeur du parcours mémoriel	26 188,00 €			
Balade numérique et découvertes	8 940,00 €			
TOTAL	82 732,68 €	TOTAL	82 732.68 €	100%

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, les membres du conseil décident :

- d'autoriser Monsieur le maire a effectuer une demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre des festivités liées au 80^{ème} anniversaire du Débarquement
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette demande de subvention

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/011- Conseil régional demande de subvention 80^{ème} anniversaire du Débarquement

Rapporteur : Madame Pauline MADELAINE, déléguée auprès du Maire en charge de la communication & événementiel

Madame MADELAINE rappelle que dans le cadre des manifestations liées au 80^{ème} anniversaire du Débarquement, il est possible pour les collectivités territoriales organisatrices d'obtenir des financements du Conseil régional.

Les principales modalités d'intervention sont les suivantes :

- ✓ Obtention de la labellisation au titre du 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie
- ✓ A destination du grand public et en accès libre
- ✓ Manifestations entre le 01/03/2024 et le 15/10/2024
- ✓ maximum subventionnable : 40 000 euros par projet et seuil d'intervention minimum fixé à 25 000 € soit 100 000 euros de dépenses éligibles

Madame MADELAINE propose donc de présenter le projet de célébration du 80^{ème} anniversaire du Débarquement porté par la collectivité :

Le plan de financement proposé est le suivant :

Désignation	Dépenses HT (€)	Désignation	Recettes HT (€)	Taux (en %)
Projection plein air film et évènement avec sons et lumières	11 456,00 €	Conseil départemental	20 000,00 €	19,90%
Expositions	2 050,00 €	Région	25 000,00 €	24,88 %
Conférences	500,00€	Commune fonds propres	55 502,68 €	55,22 %
Concert	7 450,00 €			
Plan de communication et outils pédagogiques	3 698,00 €			
Documentaires diffusion films d'époque	8 450,68			
Rencontres internationale (Britanniques, Belges, néerlandais luxembourgeois) autour de l'œuvre de Lord Lovat	14 000,00 €			
Mise en valeur du parcours mémoriel	26 188,00 €			
Balade numérique et découverte	8 940,00 €			
Location de matériel	5 690,00 €			
Frais vin d'honneur/repas	12 080,00 €			
TOTAL	100 502,68 €	TOTAL	100 502,68 €	100 %

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, les membres du conseil décident :

- d'autoriser Monsieur le Maire a effectuer une demande de subvention au Conseil régional dans le cadre des festivités liées au 80^{ème} anniversaire du Débarquement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette demande de subvention.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

2024/012 – Comité consultatif d'aide sociale : demande d'aide sociale facultative

Rapporteur : Madame Sylvie FAYOL, Vice-Présidente du CCAS

Madame Sylvie FAYOL informe les membres du conseil municipal que lors de la séance du comité consultatif d'action sociale (CCAS), en date du 23 janvier 2024, une demande d'aide a été étudiée. Cette demande porte sur une aide au paiement partiel d'un loyer.

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif d'action sociale le 23/01/2024 quant à la prise en charge d'une partie du loyer d'un administré à hauteur de 400 euros,

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, les membres du conseil décident d'approuver la décision du comité consultatif d'action sociale et de procéder au titre de l'aide sociale au paiement d'une partie du loyer de cet administré par mandat administratif versé directement au propriétaire pour un montant de 400 euros.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Présentation d'un projet : EDUC'SPORTS+

Monsieur le maire donne la parole à Mme Mylène PANNIER afin qu'elle puisse présenter aux membres du conseil municipal son projet à caractère sportif qu'elle souhaite mettre en œuvre au sein de la collectivité.

Le projet comporte une phase de construction d'un bâtiment à partir de conteneurs répondant aux normes énergétiques et offrant un espace de 442 m² dans lequel serait installée une grande salle de sport avec des espaces détente et de réunion ainsi qu'une salle de repos pour les enfants. Le concepteur JDK Concept a procédé à l'élaboration des plans du projet.

Le concept allie motricité et multisports et n'engage pas la pratique d'un sport déterminé avec compétition. Il est accessible pour tout public et viendrait compléter l'offre des associations existantes. Une réflexion doit être menée quant à la faisabilité pour la collectivité de s'engager dans la démarche.